ÉPREUVE ORALE DU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET Session : 2017

Partie 1 – Maîtrise de l'expression orale (50 points)

Compétences en référence à composante du socle : • Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit	**Niveau de maîtrise**	
Qualité de l'expression orale • Précision du vocabulaire • Correction de la syntaxe, • Niveau de langue adapté • Clarté, volume et débit	**A – très bonne** maîtrise	
	B - satisfaisant	
	C - fragile	
	D - insuffisant	
Prise de distance par rapport aux notes écrites et prise en compte du jury (s'adapter à son environnement)	**A – très bonne maîtrise**	
	B - satisfaisant	
	C - fragile	
	D - insuffisant	
Réactivité face aux questions • Qualité et spontanéité	**A – très bonne maîtrise**	
	B - satisfaisant	
	C - fragile	
	D - insuffisant	

- Majorité de A : 50 points
- Majorité de B : 40 points minimum
- Majorité de C : 25 points minimum
- Majorité de D : 10 points minimum

ÉPREUVE ORALE DU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET Session : 2017

Partie 2 – Maîtrise du sujet présenté (50 points)

Compétences en référence aux composantes du socle : • Les méthodes et outils pour apprendre • La formation de la personne et du citoyen	**Niveau de maîtrise**	
Construction de l'exposé • Exposé structuré • Respect du temps • Respect du sujet	A – très bonne maîtrise	
	B - satisfaisant	
	C - fragile	
	D - insuffisant	
Expression d'un point de vue, d'une opinion, d'une argumentation	A – très bonne maîtrise	
	B - satisfaisant	
	C - fragile	
	D - insuffisant	
Présentation de la démarche Le candidat présente sa démarche de projet dans sa globalité (processus de l'élaboration du projet, sa réalisation, difficultés rencontrées) et avec recul (si c'était à refaire…)	A – très bonne maîtrise	
	B - satisfaisant	
	C - fragile	
	D - insuffisant	

- Majorité de A : 50 points
- Majorité de B : 40 points minimum
- Majorité de C : 25 points minimum
- Majorité de D : 10 points minimum